

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE A LA COMMUNE DE FELLETIN POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

ANNEXE FINANCIERE

Coût unitaire de mise à disposition du service

Volet ressources humaines

Le coût annuel du personnel comprend les salaires et charges, les visites médicales (108 €).

Cadre d'emploi	Catégorie	Coût annuel	Coût unitaire/h
Adjoint d'animation (1h45 par jour, proratisé)	C	29 208 €	12,47 €
Adjoint d'animation temps plein	C	33 543 €	18,43 €
Adjoint d'animation temps plein	C	33 543 €	18,43 €
Animateur territorial (1h15 par jour sur 2 jours, proratisé)	B	45 833 €	6,99 €
Coût total horaire du personnel			56,32 €

Le coût annuel correspond à 1820 heures annualisées

Volet dépenses de fonctionnement

Les dépenses directes uniquement liées à l'accueil périscolaire

Type de dépenses	Coût de la prestation	Coût unitaire/h
Alimentation (goûters)	13,89 € par jour	6,17 €
Transports navette école ALSH	43 € par trajet	19,11 €
Petites fournitures	100 € par an	0,30 €
Coût total horaire des dépenses directes		25,58 €

Autres dépenses entrant dans les coûts du service

Type de dépenses	Coût annuel	Coût unitaire/h
Electricité	3 053,76 €	1,68 €
Eau	800,00 €	0,44 €
Télécoms	824,66 €	0,45 €
Contrôles périodiques (extincteurs, installations électriques, jeux extérieurs)	2 440,21 €	1,34 €
Produits d'entretien	1 511,00 €	0,83 €
Assurance	3 773,77 €	2,07 €
Coût total horaire autres dépenses		6,81 €

Le coût annuel correspond à 1820 heures annualisées

Coût unitaire par heure : 88,71 €

